

 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG	DOCUMENT DE REFERENCE Infection coronavirus COVID-19 – EMS et en institutions spécialisées pour adultes	Code : REF-176_F Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI Version : 10 du 2.4.2024
--	---	---

Informations générales	
Informations générales sur l'agent infectieux	Ce coronavirus est aussi nommé SARS-CoV-2, c'est un virus à ARN entouré de protubérances appelées « spike », d'où son nom de « virus à couronne ». Ses mutations génèrent de nouveaux variants.
Mode de transmission	- Par gouttelettes : elles contiennent le virus et se déposent sur les muqueuses (nez, bouche, yeux) des personnes à proximité (de < 1,5 m) - Par aérosols : dans les petits espaces intérieurs mal aérés - Par les surfaces et les mains : des gouttelettes infectieuses se déposent sur les mains et sur des surfaces. La personne touche ces gouttelettes, puis sa bouche, son nez ou ses yeux
Période d'incubation	En moyenne 3 à 4 jours, maximum 14 jours
Période de contagiosité	Débute 2 jours avant l'apparition des symptômes, s'achève 10 jours après le début des symptômes, possiblement plus longtemps si maladie sévère
Mesures Additionnelles (MA) à mettre en place sur avis médical	Selon contexte et en concertation avec le médecin et le-la résident-e concerné-e, il peut s'avérer pertinent que celui-celle-ci reste en chambre et renonce aux activités de groupe jusqu'à la disparition des symptômes. GOUTTELETTES en cas de symptômes respiratoires ET/OU CONTACT en cas de symptômes gastro-intestinaux  et/ou 
Durée MA	En moyenne 5 jours minimum. Si toux sèche, pas nécessité de prolonger l'isolement

Prise en charge du résident-e	
Mesures préventives	- Vaccination à jour du résident-e et du personnel, selon les recommandations de l'OFSP en vigueur - Hygiène des mains - Port du masque de soin de type IIR, selon le contexte - Aérer les locaux plusieurs fois par jour - Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
Mesures spécifiques	- Chaque institution sanitaire dispose d'un plan de protection pour prévenir et limiter la circulation du virus SARS-CoV-2 - Les fêtes et les manifestations sont de la responsabilité de la direction de l'institution, en respectant les recommandations de l'OFSP en vigueur - Les lieux de restauration doivent respecter les règles des restaurants publics en vigueur
Mesures exceptionnelles en	En cas de flambée, pour le personnel testé positif avec des symptômes légers et avec leur accord, possibilité de revenir au travail aux conditions suivantes :

Nom et emplacement du fichier	Page
L:\01 ADMINISTRATION\01_13 Site_internet\Documents_site_internet\HPCI\Documents de référence_EMS et institutions spécialisées pour adultes\REF-176_F_HPCI_infection coronavirus COVID-19_EMS_V9.docx	

cas de pénurie de personnel	• Port d'un masque FFP 2 • Réduire les contacts avec le reste du personnel (Exemple : prendre la pause seul dans une pièce à part, après la pause aérer le local pendant 5-10 minutes, utiliser un vestiaire différent, éviter les réunions, respecter les règles de distance)
Gestion de flambée (≥ de 3 personnes testées positives en l'espace de 5 jours)	En concertation avec le-la médecin responsable : • Réintroduction du port de masque de soin de type IIR à l'ensemble du personnel du secteur concerné par les cas positifs et pour les visites • Si besoin, réactivation des mesures de protection supplémentaires telles que la sectorisation, réfléchir à l'utilisation des espaces communs, augmenter la fréquence de nettoyage des surfaces de contact, dépister sur prescription médicale les résident-e-s symptomatiques • Se référer au plan de protection en vigueur dans l'institution
Chambre	• Résident-e symptomatique à l'admission en EMS ou en institution spécialisée pour adultes : chambre individuelle • Résident-e symptomatique en cours de séjour à l'EMS ou en institution spécialisée pour adultes en chambre double : instaurer un isolement géographique entre les résident-es et veiller à une bonne aération • Cohortage possible (regrouper plusieurs résident-e-s positifs-ves pour le même agent infectieux dans la même chambre)
Sanitaire	En l'absence de WC dans la chambre individuelle ou si chambre à plusieurs lits, mettre à disposition de la-le résident-e infecté-e une chaise percée dédiée
Circulation	• La-le résident-e reste en chambre jusqu'à la fin de son isolement. • Ne participe pas aux animations et aux repas dans la salle à manger • Limiter les déplacements aux besoins vitaux et psycho-sociaux, avec le port du masque de soin de type IIR
Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel	En cas de symptômes respiratoires, uniquement : • Avant d'entrer en chambre, port de la surblouse de protection et du masque de soin de type IIR : Eliminer la surblouse en chambre, après 24 heures maximum. • Port du masque FFP2, si soins rapprochés au niveau de la sphère ORL du résident.e (rayon de < 1mètre) et soin prolongé (> 15 minutes) ou si soins générant des aérosols. En cas de symptômes gastro-intestinaux, uniquement : • Avant d'entrer en chambre, port de la surblouse de protection : si contact direct avec la-le résident-e ou son environnement immédiat. Pas nécessaire si simple passage dans la chambre. Eliminer la surblouse en chambre, après 24 heures d'utilisation maximum. En cas de symptômes gastro-intestinaux et respiratoires : • Avant d'entrer en chambre, port de la surblouse de protection et du masque de soin de type IIR : Eliminer la surblouse en chambre, après 24 heures maximum. • Port du masque FFP2, si soins rapprochés au niveau de la sphère ORL du résident.e (rayon de < 1mètre) et soin prolongé (> 15 minutes) ou si soins générant des aérosols.

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection coronavirus COVID-19/site internet HPCI Fribourg	2	11/3/2022

Affiches signalétiques	Sur la porte de la chambre A l'extérieur  A l'intérieur  ET/OU  
Matériel de soins	• Réserver au résident-e pendant la durée des Mesures Additionnelles. Si pas possible de le réserver, le désinfecter entre chaque résident-e • Privilégier le matériel à usage unique.
Evacuation du linge et vêtements	Si uniquement Mesures Additionnelles Gouttelettes, filière habituelle, selon Précautions Standard, soit : • Sacs à linge usuels dans le vidoir, double emballage si souillé avec des liquides biologiques • Ne pas rincer le linge et/ou habit souillé à cause des risques de projection Dès la mise en place des Mesures Additionnelles Contact : • Placer un sac à linge en chambre • Pour évacuer le sac à linge, le fermer, le doubler et le déposer dans le vidoir avec les autres sacs à linge durant toute la durée des mesures additionnelles • Ne pas rincer le linge et/ou habit souillé de selles à cause du risque de projection
Evacuation de la vaisselle	Aucune procédure particulière, suivre la filière habituelle (pas de vaisselle jetable)
Elimination des déchets	Filière habituelle, selon les Précautions Standard
Voisin-e de chambre	• Maintenir une distance de > 2 mètres

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection coronavirus COVID-19/site internet HPCI Fribourg	2	11/3/2022

Visites	• Si symptomatique, reporter la visite • Si asymptomatique : autorisée, avec port du masque de soins de type IIR • Désinfection des mains avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre
Prise en charge d'un-e résident-e décédé-e du COVID-19	• Recommandation pour les pompes funèbres de suivre les précautions standard lors de la manipulation du défunt et de tout risque potentiel de contact avec les liquides biologiques • Recommandation pour la famille et les proches : aucun contact direct avec la-le défunt-e est préconisé • Déclaration du décès via ce lien

Nettoyage/Désinfection	
Matériel de soins	Nettoyage/Désinfection du matériel de soins entre chaque résident-e avec le détergent-désinfectant habituel
Linge et vêtements	Selon les Précautions Standard : • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C • Nettoyage des vêtements du résident-e à minimum 40°C • Changer le linge de lit et le linge de bain dès qu'ils sont souillés et selon les règles institutionnelles
Environnement	Planification du nettoyage de la chambre en dernier. Pendant la durée des Mesures Additionnelles : • Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident-e (table de nuit, moyens auxiliaires, téléphone, sonnette, accoudoirs, télécommande ...), des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident-e : • Changement du rideau de séparation même si la-le résident-e reste dans la même chambre • Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident-e, des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel

Déclaration obligatoire	
Médecin cantonal	Non, surveillance épidémiologique depuis le 1.1.2024 via www.sentinella.ch

Références	- Selon le Guide pour les institutions médico-sociales, en particulier les EMS et les soins à domicile, Prévention et contrôle de l'infection en cas d'infections respiratoires aiguës de l'OFSP, octobre 2023 - Document adapté des recommandations de l'OFSP (transmission du coronavirus, symptômes de l'infection, évolution de la maladie, voici comment nous protéger d'une infection) - OFSP, COVID-19 Recommandation : informations pour les institutions médico-sociales et pour le secteur des soins à domicile concernant la prévention et le contrôle des infections. Version du 1.04.2022, mise à jour le 23.12.2022
------------	---

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection coronavirus COVID-19/site internet HPCI Fribourg	2	11/3/2022

A plastifier et à coller sur la porte d'entrée de la chambre

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection coronavirus COVID-19/site internet HPCI Fribourg	2	11/3/2022

	RESUME DES MESURES		SPECIFIQUES
Mesures Additionnelles (MA)	GOUTTELETTES, uniquement si symptômes respiratoires 	CONTACT + GOUTTELETTES, si symptômes respiratoires et gastro-intestinaux 	CONTACT, uniquement si symptômes gastro-intestinaux 
Hygiène des mains	Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre et selon les 5 indications de l'OMS  5 INDICATIONS DE BASE À RESPECTER Un geste d'hygiène des mains doit être pratiqué: avant contact patient; après contact patient; avant acte aseptique (propre); après liquides biologiques/gants; après contact avec objet/environnement.		
Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel	Avant d'entrer en chambre :  Masque pour tout contact de ≤ 2m Surblouse pour tout contact direct avec la-le résident-e ou son environnement immédiat		Avant d'entrer en chambre :  Surblouse pour tout contact direct avec la-le résident-e ou son environnement immédiat
	La surblouse peut être utilisée durant 24 heures (maximum 2 surblouses sur un statif en chambre) Port du masque FFP2 , si soins rapprochés au niveau de la sphère ORL du résident.e		
Dispositifs médicaux	Privilégier le matériel à usage unique Limiter au maximum le stockage de matériel en chambre Après usage, désinfecter le matériel avec le détergent/désinfectant habituel		
Linge	- Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : Evacuer le linge sale dans les sacs à linge au vidoir - Si Mesures Additionnelles Contact : Sac à linge dans la chambre. Pour évacuer le sac à linge sale, le fermer, le doubler et le déposer dans le vidoir avec les autres sacs à linge		
Déchets	Evacuer les déchets dans le sac poubelle au vidoir Eliminer les piquants/tranchants dans les safe box		
Environnement	Nettoyage/Désinfection avec le détergent/désinfectant habituel, en respectant le principe du plus propre au plus sale		

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection coronavirus COVID-19/site internet HPCI Fribourg	2	11/3/2022